

Haute école pédagogique du canton de Vaud  
Filière Formation continue certifiée

Formation continue certifiée  
Certificate of Advanced Studies - CAS

# Innovation pour l'Enseignement des Mathématiques

15 crédits ECTS – Volée 2024-2026

Plus d'informations sur [candidat.hepl.ch/pg](https://candidat.hepl.ch/pg)

hepl/





## Table des matières

---

### Préambule 4

---

Formations continues certifiées de la HEP Vaud	4
Introduction	4
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud	5

---

### Présentation générale de la formation 5

---

Compétences travaillées	5
Public cible	6
Organisation des études	6
Programme de la formation	7
Structure modulaire du programme	11
Tableau de correspondance modules et compétences travaillées	11
Calendrier de la formation	11
Principes de l'évaluation	12
Lieu de la formation	12
Direction	12
Équipe pédagogique	12
Évaluation des modules et du cursus	13
Frais d'inscription et taxes	13

---

### Services aux participant-e-s 13

---

Service académique	13
Conditions d'admission	14
Procédure d'inscription à la formation	14
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud	15
Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur	15
Carte d'inscription	15
Conditions en cas de désistement	16
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	16
Campus de la HEP Vaud	16

---

### Base juridique 16

---

### Formations continues certifiées de la HEP Vaud

---

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière des formations postgrades et l'Unité d'enseignement et de recherche « Didactiques des mathématiques et des sciences de la nature » (MS).

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS<sup>1</sup>)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations postgrades ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

### Introduction

---

Ce CAS est destiné aux enseignantes et enseignants de l'école obligatoire désirant participer à l'amélioration de l'enseignement des mathématiques dans leur établissement.

Suite à la « Mission Maths » conduite en 2018-2019 dans le canton de Vaud, dont l'objectif était de cerner comment l'enseignement des mathématiques pourrait être amélioré dans l'école vaudoise, deux séries de mesures ont été prises, l'une destinée aux élèves (création de laboratoires de mathématiques dans les établissements, mise en place d'un cours facultatif, développement d'outils numériques pour le calcul), et l'autre dédiée à la formation des enseignantes et enseignants. C'est dans le cadre de cette dernière que ce nouveau CAS est proposé par la HEP Vaud.

Cette formation s'adresse aux enseignantes et enseignants de l'école obligatoire et vise trois objectifs :

- Proposer une formation avancée en mathématiques et en didactique des mathématiques ;
- Développer des pratiques innovantes pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques à l'école obligatoire ;
- Soutenir l'émergence de projets collectifs d'enseignant-e-s au sein des établissements scolaires.

Ainsi, les contenus abordés dans ce CAS toucheront d'une part les mathématiques et leur didactique et d'autre part l'organisation et l'accompagnement de projets pédagogiques innovants au sein d'un établissement.

Les participantes et participants seront amenés à développer des projets innovants d'enseignement des mathématiques avec leurs élèves et dans leur établissement. Un accompagnement de ces projets sera organisé, autant avec les formatrices et formateurs du CAS qu'avec les autres participants et participantes qui partageront et discuteront de leurs projets, voire qui les construiront de manière collaborative.

La formation permet aux participantes et participants de renforcer leur participation active dans tout ce qui touche à l'enseignement des mathématiques dans leur établissement. Elle les amène également à développer des compétences leur permettant d'analyser les demandes des élèves ou des collègues, de définir et réguler leur propre implication, et d'intervenir de diverses manières soit dans leur classe soit avec leurs collègues au niveau de d'un ou de plusieurs degrés d'enseignement.

---

<sup>1</sup> ECTS: European Credit Transfer and Accumulation System. Un ECTS équivaut à 25-30 heures d'apprentissage

La formation débouche sur l'obtention du titre CAS Innovation pour l'enseignement des mathématiques. Dispensé depuis 2021 à la HEP Vaud, ce programme de 2024 correspond à la deuxième édition du CAS.

## Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

---

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux participant-e-s l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes.

Pour ce faire, nos formations se fondent notamment sur les principes suivants :

- former des professionnel-le-s capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats ;
- former des professionnel-le-s capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques ;
- prendre en compte l'expérience des participant-e-s, l'environnement socioprofessionnel de chacun-e et les conditions d'exercice de leur pratique ;
- s'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives ;
- faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger ;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participant-e-s et d'expert-e-s afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel ;
- offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation ;
- inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

## Présentation générale de la formation

---

### Compétences travaillées

---

A l'issue de la formation, les participant-e-s seront capables de :

En termes de **connaissances et compréhension** :

- 1) identifier les enjeux de l'enseignement des mathématiques en lien avec le PER.

Du point de vue de **l'application des connaissances et de la compréhension** :

- 2) lier le travail de préparation, de conduite et d'observation de leçons au développement des connaissances professionnelles pour enseigner les mathématiques ;
- 3) engager une démarche de travail collaboratif permettant le développement des connaissances professionnelles pour enseigner les mathématiques au sein de son établissement scolaire, en reconnaître les limites et envisager une mise en œuvre.
- 4) Contribuer au développement collectif de pratiques innovantes au sein de son établissement.

**Savoir-faire en termes de communication** :

- 5) identifier les informations selon leur pertinence et les communiquer de manière adéquate ;
- 6) développer des relations coopératives avec les autres acteurs de l'école et ses partenaires ;
- 7) se positionner, du point de vue de l'enseignement des mathématiques, au sein de l'établissement.

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

- 8) prendre conscience des liens entre sa pratique de l'enseignement des mathématiques et le développement de ses compétences professionnelles.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national ([nqf.ch](http://nqf.ch)-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

## Public cible

Ce programme de formation CAS est ouvert à toute enseignante et tout enseignant romand de l'enseignement obligatoire.

Pour accéder à la formation, il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- disposer d'un titre d'enseignement reconnu (ou titre jugé équivalent) ;
- faire valoir deux ans de pratique d'enseignement.

## Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de trois modules respectivement de 6, 4 et 3 crédits ECTS et d'un module transversal de certification qui compte 2 crédits ECTS, pour un total de 15 crédits ECTS.

Le CAS est un programme qui se réalise à temps partiel, généralement à raison d'un jour et demi de cours par mois. Il représente environ 450 heures de travail dont environ 180 heures de cours à la HEP Vaud.

La durée du programme standard est de deux années. Cette durée d'études peut être, au maximum, doublée congés éventuels compris (cas particuliers réservés). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité.

2024-2025		2025-2026	
Année 1		Année 2	
Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
<b>Module 1</b> Mathématiques et didactique des mathématiques 6 ECTS - 10 jours			
<b>Module 2*</b> Innover pour enseigner les mathématiques 4 ECTS - 6 jours			
		<b>Module 3</b> Du changement de pratiques au développement organisationnel : introduction à la dimension collective de l'activité 3 ECTS - 4.5 jours	
		<b>Module 4</b> Travail de certification finale 2 ECTS - 2 jours	

\*Module ouvert aux auditrices et auditeurs

Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2024-2026

## Programme de la formation

### Module 1 : Mathématiques et didactique des mathématiques (6 ECTS)

Ce module se compose de quatre unités de formation. Il vise à développer chez les participant·e·s des compétences en mathématiques et en didactique des mathématiques. L'objectif de ce module est de proposer aux enseignant·e·s de prendre du recul sur les connaissances mathématiques enseignées à l'école obligatoire. Il permet, en quelque sorte « de ré-apprendre ce que l'on sait déjà ». Le développement de ces connaissances mathématiques et didactique permettra ainsi d'offrir aux enseignant·e·s plusieurs choix didactiques quant aux explications qu'elles ou ils proposent à leurs élèves. Ce module sera donné sous la forme de lesson study ([www.hepl.ch/3LS](http://www.hepl.ch/3LS)).

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
INNOM100-1	Introduction	1	-	-	-
INNOM100-2	1er cycle de LS	3	-	-	-
INNOM100-3	2ème cycle de LS	-	3	-	-
INNOM100-4	3ème cycle de LS	-	-	3	-
	<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>

#### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure :

- de construire des leçons et des séquences de mathématiques ;
- d'observer et d'analyser des leçons de mathématiques du point de vue de l'influence des choix d'enseignement sur l'apprentissage des élèves ;
- de mettre en œuvre des outils de didactique des mathématiques dans leur enseignement ;
- d'utiliser ces outils pour comprendre les enjeux de l'enseignement des connaissances mathématiques du PER ;

de travailler en collaboration avec les collègues de leur établissement pour contribuer à l'évolution de l'enseignement des mathématiques dans l'établissement.

#### Modalités pédagogiques

Ce module sera constitué des trois cycles de lesson study. Le choix des contenus mathématiques travaillés sera fait en collaboration entre les participant·e·s et les formateurs·trices du modules. La formation aura lieu par demi-journées de travail en présentiel en alternance avec des séances de 2 heures en travail collectif à distance.

#### Modalités de certification du module

La rédaction des plans de leçons par les participant·e·s fera office de certification de ce module. Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

#### Contenus

- Connaissances mathématiques en lien avec l'enseignement
- Didactique des mathématiques
- Liens entre le Plan d'étude romand (PER), les Moyens d'enseignements romands (MER) et les connaissances didactiques
- Analyse, conception et adaptation de situations d'enseignement et d'apprentissages mathématiques

#### Intervenant·e·s

- Stéphane Clivaz
- Valérie Batteau
- Martine Balegno
- Marie-Line Gardes
- Michel Deruaz

## Module 2 : Innover pour enseigner les mathématiques (3 ECTS)

Ce module propose aux participant·e·s un ensemble d'instruments leur permettant d'innover dans l'enseignement des mathématiques que cela soit dans les formes d'enseignement, de préparation de l'enseignement ou de collaboration avec les collègues.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
INNOM200-1	Enseigner les mathématiques en manipulant des objets	1	0,5	-	-
INNOM200-2	Concevoir un laboratoire de mathématiques dans son établissement	1	0,5	-	-
INNOM200-3	Enseigner les mathématiques avec des outils numériques	0,5	1		
INNOM200-4	Adapter son enseignement des mathématiques à la diversité des élèves	-	1,5	-	-
	<b>Total</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure :

- d'interroger et de comprendre la créativité de l'élève dans la construction de connaissances mathématiques
- de mettre en œuvre leur propre créativité dans la conception de séquences mathématiques innovantes
- de concevoir et d'analyser des artefacts, matériels ou numériques, en tant que médiateurs de connaissances mathématiques
- d'analyser et d'adapter des dispositifs d'enseignement et d'apprentissages visant à répondre à des difficultés d'apprentissage en mathématiques
- de concevoir et d'analyser des dispositifs d'enseignement et d'apprentissages mobilisables à différents niveaux de connaissances mathématiques dans une perspective inclusive
- de prévoir la conception d'un laboratoire de mathématiques au sein de leur établissement
- de questionner les apports d'outils numériques à l'apprentissage et l'enseignement des mathématiques
- de concevoir et mettre en œuvre des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage mobilisant un ou des outils numériques

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques, exercices/ateliers pratiques, mises en situation, échanges entre participant·e·s et analyse de situations.

### Modalités de certification du module

A la fin du 3<sup>ème</sup> semestre, un dossier de présentation d'une séquence innovante pour enseigner / apprendre des mathématiques sera déposé. Des consignes détaillées seront remises aux participant·e·s au début de la formation.

### Contenus

- Créativité et conceptualisation en mathématiques
- Approche instrumentale
- Enjeux sémiotiques
- Identification de contraintes et adaptation
- Analyse, conception et adaptation de situations d'enseignement et d'apprentissage mathématiques, mobilisant ou non des outils numériques



### Intervenant-e-s

- Stéphanie Dénervaud
- Jimmy Serment
- Jana Trgalova
- Marie-Line Gardes

### Module 3 : Du changement de pratiques au développement organisationnel : introduction à la dimension collective de l'activité (3 ECTS)

Ce module a pour visée de mieux comprendre les processus à travers lesquels de nouvelles pratiques peuvent se développer. Des intervenant-e-s de divers pays, au bénéfice d'une expertise et d'une expérience avérées, présenteront des approches conceptuelles et des démarches éprouvées, sur les processus participatifs et l'accompagnement du changement.

Les échanges entre participant-e-s, occupant des fonctions diverses au sein de différents établissements, permettront de comprendre les enjeux et les facteurs transversaux, à prendre en considération pour soutenir le développement des pratiques et des organisations. Les mises en dialogue entre acteurs du terrain impliqués dans des thématiques variées (inclusion, développement durable, numérique, didactique – en l'occurrence des mathématiques, etc.) visent également à réfléchir aux articulations nécessaires et aux synergies possibles entre les projets liés à ces diverses thématiques

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
INNOM300-1	Cadrage et apports conceptuels	-	-	1	1
INNOM300-2	Séminaires de travail intersectoriels	-	-	1	1.5
	<b>Total</b>	-	-	2	2.5

### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure :

- de situer leur action et leur rôle, pour favoriser des processus de co-développement professionnel et contribuer au changement collectif
- d'appréhender les freins et les moteurs qui se manifestent lors de ces processus, pour impliquer d'avantage les différents acteurs en donnant du sens au changement mais aussi aux résistances qu'il peut susciter
- de réfléchir à l'articulation et aux synergies possibles entre les différents projets menés au sein d'un établissement scolaire
- d'identifier et de mobiliser les formes de soutien dont ils ont besoin pour le développement de leurs propres pratiques.

### Modalités pédagogiques

INNOM300-1 : Apports conceptuels, témoignages et travail interactif

INNOM300-2 : Accompagnement collectif des projets et défis rencontrés par les participant-e-s dans leur pratique, partage d'expériences, mobilisation et mise en débat des apports conceptuels de l'unité 1.

### Modalités de certification du module

Travail réflexif mené tout au long du module, centré sur le développement des pratiques et projets du/de la participant-e, et favorisant les liens théorie-pratique.

### INNOM300-1 : Cadrage et apports conceptuels

#### Contenus

L'objectif de ce cours est d'apporter un cadrage théorique sur la thématique de changement des pratiques et du développement organisationnel avec des intervenants de plusieurs pays apportant conjointement une large expérience dans le domaine. Seront présentées et travaillées entre autres les notions de soutien au développement de l'activité, de changement émergent, de partage des préoccupations et de leadership distribué.

## INNOM300-2 : Séminaires de travail intersectoriels

### Contenus

Les objectifs de cette unité sont :

- d’accompagner le développement des projets et des pratiques des participant-e-s, en prenant en considération les particularités de leurs environnements professionnels, des fonctions qu’ils occupent, et des spécificités liées à l’innovation dans le domaine de la didactique des mathématiques
- d’identifier les aspects fondamentaux du développement professionnel et organisationnel, et les enjeux de ces types de changement, par les échanges entre acteurs impliqués dans des thématiques diverses
- de réfléchir aux possibilités de coordination, d’articulation et de synergie entre les divers projets portés conjointement au sein des établissements scolaires
- de travailler la compréhension, la mobilisation et l’adaptation des apports conceptuels de l’ufl, en lien avec les apports conceptuels et réflexifs des Modules 1 et 2 du CAS
- d’expérimenter des dispositifs structurés d’échanges en collectif soutenant le développement professionnel des participant-e-s

### Intervenant-e-s

- Marco Allenbach
- Céline Bareil
- Michèle Garant
- Gérard Aymon
- Noria Baur
- Martial Girardet
- Roxanne Bruchez Ischi
- Lyne Gemmiti
- Deborah Katia Dominguez
- Intervenant-e-s externes

### Module 4 : Travail de certification finale (2 ECTS)

Ce module permet d’intégrer dans un travail de certification les différents apports de l’ensemble de la formation suivie.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
INNOM400-1	Travail de certification finale	-	-	1	1
	<b>Total</b>	-	-	1	1

### Acquis de formation

Le travail de certification finale vise, pour les participant-e-s, à l’intégration des compétences travaillées dans la formation.

### Modalités pédagogiques

Un accompagnement sous forme de séminaires est organisé.

### Modalités de certification du module

Le travail de certification finale sera réalisé seul ou à deux. Il pourra porter sur la description d’une situation en particulier, avec une partie théorique référencée et une analyse établissant des liens entre la théorie et la pratique ou alors sur la mise en œuvre concrète d’un projet innovant, par exemple dans un établissement ou dans un projet de formation continue destiné à des enseignants. Des consignes détaillées à ce sujet seront remises aux participant-e-s au début de la formation. Il sera possible de commencer ce travail de certification dès le deuxième semestre de formation

### Intervenant-e-s

- Stéphane Clivaz

## Structure modulaire du programme

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participant·e·s ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire.

## Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant·e·s au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences (p.5)								ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	
INNOM100	Mathématiques et didactique des mathématiques	x	x	x		x	x	x	x	6
INNOM200	Innover pour enseigner les mathématiques	x	x			x	x			3
INNOM300	Du changement de pratiques au développement organisationnel : introduction à la dimension collective de l'activité			x	x		x	x	x	3
INNOM400	Travail de certification finale	x	x	x		x	x	x	x	2

## Calendrier de la formation

La formation aura lieu de septembre 2024 à juin 2026.

Un calendrier de la formation sera communiqué aux personnes admises avant la rentrée de septembre.

## Principes de l'évaluation

---

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant-e-s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

### A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant-e-s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

### B. Évaluation certificative

À l'issue des modules certifiés, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modules font l'objet d'une évaluation certificative et reçoivent une validation (mention acquis ou non acquis).

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participant-e-s.

## Lieu de la formation

---

### Haute école pédagogique du canton de Vaud

Av. de Cour 33, Av. des Bains 21 et Sébeillon 1  
1014 Lausanne

## Direction

---

### Responsable du programme cas innovation pour l'enseignement des mathématiques (innomath)

- [Stéphane Clivaz, UER](#) « Didactiques des mathématiques et des sciences de la nature » (MS)

### Responsable du pilotage des formations postgrades

- [Amaury Daele](#), responsable de la Filière formation continue certifiée
- [Anne-Marie Baronian](#), chargée d'enseignement Filière formation continue certifiée

## Équipe pédagogique

---

### Formatrices et formateurs issus de l'UER « Didactiques des mathématiques et des sciences de la nature » (MS)

- [Stéphane Clivaz](#)
- [Valérie Batteau](#)
- [Martine Balegno](#)
- [Marie-Line Gardes](#)
- [Stéphanie Dénervaud](#)
- [Jimmy Serment](#)
- [Michel Deruaz](#)
- [Jana Trgalova](#)

### Formatrices et formateurs issus de l'UER « Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)

- [Marco Allenbach](#)
- [Noria Baur](#)
- [Deborah Katia Dominguez](#)

### Intervenant-e-s externes

- Céline Bareil
- Michèle Garant
- Gérard Aymon
- Martial Girardet
- Roxanne Bruchez Ischi
- Lyne Gemmiti

## Évaluation des modules et du cursus

---

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant-e-s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participant-e-s est conduite par le Pôle Enquêtes pour la Formation et le Pilotage et contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du/de la responsable du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

## Frais d'inscription et taxes

---

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.—

Coût pour l'ensemble du CAS : CHF 7'500.—

En principe, la finance de formation est divisée en parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive 02\\_01](#), article 13 ; [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)).

## Services aux participant-e-s

---

### Service académique

---

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

#### Contact

Service académique - Formations postgrades  
**Haute école pédagogique du canton de Vaud**  
Avenue de Cour 33  
1014 Lausanne

Téléphone : +41 21 316 92 70  
E-mail : [etudiants-fcc@hepl.ch](mailto:etudiants-fcc@hepl.ch)

#### Liens utiles

[candidat.hepl.ch/fcc](http://candidat.hepl.ch/fcc) > page « Questions fréquentes  
[candidat.hepl.ch/cas-innomath](http://candidat.hepl.ch/cas-innomath)

## Conditions d'admission

---

Sont admis·es au programme de formation, les candidat·e·s :

- porteuses ou porteurs d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un titre de niveau bachelor (ou titre jugé équivalent) ;
- pouvant faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

### Admission en cas de non possession des titres requis

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il-elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive 05\\_03 ; étudiant.hepl.ch/directives](#)).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

### Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone : +41 21 316 92 70

e-mail : [etudiants-fcc@hepl.ch](mailto:etudiants-fcc@hepl.ch)

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

## Procédure d'inscription à la formation

---

### Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

[candidat.hepl.ch/formulaire-admission](http://candidat.hepl.ch/formulaire-admission)

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEF, de la DGEJ ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces services cantonaux.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **30 avril 2024**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat·e·s sont retenu·e·s conformément au règlement de la formation ([Directive 05\\_65 étudiant.hepl.ch/directives](#)). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

### Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.— **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX) ; titulaire : Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom « Finance Inscription\_Nom\_Prénom »**.

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

## Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe la candidate ou le candidat de sa décision à la **fin mai 2024**.

## Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence [Directive 05\\_04](#) ; [etudiant.hepl.ch/directives](#)). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au **31 août 2024**.

## Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone : +41 21 316 92 70

E-mail : [etudiants-fcc@hepl.ch](mailto:etudiants-fcc@hepl.ch)

## Conditions spécifiques aux enseignant·e·s vaudois·es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud

---

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus « Procédure d'inscription à la formation »), les collaboratrices et collaborateurs de la DGEO, de la DGEP, ou d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés bénéficient d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation .

**Pour les conditions de décharge ou la prise en charge de certains frais, ces personnes peuvent s'adresser à leur service employeur respectivement leur direction d'établissement.**

## Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur

---

Toute personne âgée de 25 ans et qui désire suivre des enseignements sans viser l'obtention du CAS peut s'inscrire en tant qu'auditrice ou auditeur. Seul le module 2 est ouvert aux auditrices et aux auditeurs.

Cette inscription se fait auprès de la Filière Formation continue, au plus tard le 31 août pour le semestre d'automne et le 15 décembre pour le semestre de printemps. Le nombre d'auditrices et d'auditeurs par module étant limité, les inscriptions sont retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Les frais de cette inscription s'élèvent à CHF 400.— par semestre.

Renseignements et formulaire d'inscription à télécharger sur : [candidat.hepl.ch/fc/auditeurs](http://candidat.hepl.ch/fc/auditeurs)

## Carte d'inscription

---

Les participant·e·s à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique ([etudiants-fcc@hepl.ch](mailto:etudiants-fcc@hepl.ch)) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.— par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/carte-etudiant](http://etudiant.hepl.ch/carte-etudiant)

## Conditions en cas de désistement

---

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure

## Délivrance des titres et du supplément au diplôme

---

Les titres sont décernés lorsque le-la participant-e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le-la participant-e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

## Campus de la HEP Vaud

---

Plusieurs services sont offerts aux participant-e-s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/campus](http://etudiant.hepl.ch/campus)

## Base juridique

---

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) [etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep](http://etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep)

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

**Directive 05\_65** ([etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)) du programme de formation menant au CAS Innovation pour l'enseignement des mathématiques.





**hep/** Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Service académique  
Formations postgrades  
Avenue de Cour 33  
CH-1014 Lausanne

Téléphone.: +41 21 316 92 70

[etudiants-fcc@hepl.ch](mailto:etudiants-fcc@hepl.ch)

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)

